

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00111

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR CET EMPLOI DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET POUR MENER A BIEN LE PROJET DE FACILITATION DES CLAUSES SOCIALES DANS L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230302-D20230011110

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR CET EMPLOI DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET POUR MENER A BIEN LE PROJET DE FACILITATION DES CLAUSES SOCIALES DANS L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le service Insertion par l'économie de la Direction Développement Economique Emploi Insertion pilote la mission de facilitation des clauses sociales dans les marchés publics.

Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne souhaitant systématiser la saisine du (de la) facilitateur (trice) des clauses sociales par les acheteurs en améliorant la procédure interne, le volume d'activité engendré va augmenter.

A ceci, s'ajoute l'engagement auprès de l'ANRU, principal financeur dans le cadre de la convention du projet de Renouvellement Urbain signée en mars 2019, pris par Saint-Etienne Métropole et ses maîtres d'ouvrages, pour des objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que le pilotage, le suivi et l'évaluation de ces derniers.

Dans ce contexte, la création d'un poste de chargé de mission des clauses sociales non permanent est proposée. Ce poste sera également mobilisé pour accompagner les maîtres d'ouvrages et les entreprises dans la mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre des grands événements à venir (coupe du monde de Rugby, JO 2024, etc).

Enfin, un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) doit être mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023 dans le cadre de la loi Climat et Résilience (décret du 22 mai 2022 ; article 35 de la loi).

Ce schéma permettra de déterminer les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi de ces objectifs.

Saint-Etienne Métropole ayant répondu à un appel à projets de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des solidarités (DREETS) ayant pour objectif d'encourager les postes de facilitateur sur la Région, une convention de financement à hauteur de 80 % du poste pour 1 an sera mise en place.

Pour réaliser le recrutement de ce chargé de mission des clauses sociales, il convient donc d'approuver la création d'un emploi non permanent assimilable à un grade de catégorie A de la filière administrative, en raison des attentes sur le poste.

Cet emploi non permanent aura pour fondement juridique les articles L.332-24, L.332-25, L.332-26 du Code Général de la Fonction Publique et sera donc conclu par le biais d'un contrat de projet. Sa rémunération sera basée sur les grilles indiciaires des grades du cadre

d'emploi des Attachés de la filière administrative. Le contractuel pourra bénéficier des primes et indemnités prévues par la collectivité.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la création d'un emploi non permanent de Chargé(e) de mission des clauses sociales et son recrutement dans le cadre d'un contrat de projet ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

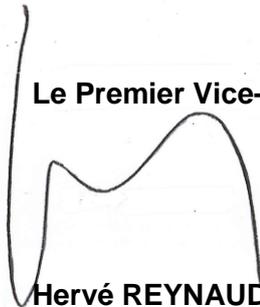
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD